Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

J'ai commis une énorme erreur :(

Par Neyla

Bonjour

J'ai fais une grosse erreur je regrette et je ne sais pas quoi faire !

Je vous explique

Je travaillais dans une entreprise de prêt à portet j'étais en période d'essaie en CDI de 2 mois donc je devais terminé le 31 janvier (mardi). On m'as annoncé qu'ils n'allaient pas de prendre après la période d'essais car ils y avaient trop d'erreur de caisse et que sois disant c'était moi qui prenais l'argent ! Alors que je n'ai pas pris un centime ! On parle de 10? là quand même. Bon bref c'est pas grave ce n'est pas le sujet mais c'était pour vous mettre dans le contexte. J'ai eu tellement marre des accusations que j'ai fini par éclater et j'ai fais une grosse bêtise. J'ai pris des vêtements et je l'es vendais sur Vinted. Je sais c'est pas bien mais s'il vous plais aidez moi je ne sais ce qu'il va m'arriver et ce que je risque.
Hier je ne suis pas aller au travail car j'ai attrapé le Covid donc j'ai appeler l'entreprise j'ai dis que je suis malade et que je ne pouvais pas venir car j'ai le Covid. Ils m'ont dis ok pas de soucis du coup j'ai rendu les clef car je ne reviendrai plus vu que ma période d'essais se termine le 31 et moi je dois rester en isolement chez moi jusqu'au 2 février.
Ce matin le siège m'appelle et me dis voilà on a bien reçu votre arrêt de travail et tout mais du coup vous nous devais des explications j'ai répondu comment ça ils m'ont nous allons vous licencier pour faute grave voir lourde car une personne nous a remonter l'info comme quoi j'ai un compte vinted rempli de leurs articles et qu'ils ont bien confirmé que c'était moi car ils ont fais l'inventaire pour bien prouver que c'est moi. Du coup bien évidemment je nie et je continue de nier car j'avais peur. Et ils m'ont dis voilà nous allons porter plainte on appelera nos avocat les plus expérimenté et tout fin
voilà j'ai fini par culpabiliser je ne sais pas ce qu'il pourra m'arriver, une amende ? Une peine de prison ? Un remboursement total des articles ? si vous pouvez m'aidez s'il vous plais :(

Par kang74

Bonjour

Ils peuvent très bien vouloir vous licencier pour faute, ils peuvent aussi porter plainte .

Donc il vaut mieux leur proposer de payer l'intégralité des articles pour la plainte, car la peine encouru n'est pas la même selon que vous payez les articles , ou pas .

Sans payer :
Article 311-3

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

En payant mais selon le montant du vol :
Article 311-3-1

Création LOI n°2022-52 du 24 janvier 2022 - art. 28

Lorsque le vol prévu à l'article 311-3 porte sur une chose dont la valeur est inférieure ou égale à 300 euros et qu'il apparaît au moment de la constatation de l'infraction que cette chose a été restituée à la victime ou que celle-ci a été indemnisée de son préjudice, l'action publique peut être éteinte, y compris en cas de récidive, dans les conditions prévues aux articles 495-17 à 495-25 du code de procédure pénale, par le versement d'une amende forfaitaire d'un montant de 300 euros. Le montant de l'amende forfaitaire minorée est de 250 euros et le montant de l'amende forfaitaire

majorée est de 600 euros
.
une amende ? Une peine de prison ? Un remboursement total des articles ?
Les trois mon capitaine, cela dépend de vos antécedents pour la prison , sachant que la mauvaise foi n'a jamais payé ...
Voyez un avocat .

Par Neyla

Je propose de rembourser la totalité avant ou après la plainte ??

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous proposez tout de suite de rembourser, il n'y aura peut être pas de plainte, c'est préférable.

Par Neyla

Mais si je rembourse et qu'ils portent plainte quand même ???

Par kang74

De toutes les manières que vous vouliez ou pas rembourser, ils récupéreront l'argent (avec des dommages et interet en sus) .

Donc reste pour vous le fait de proposer spontanément de rembourser , sachant que oui , ils peuvent porter plainte , mais la justice tiendra compte de cet acte de votre part pour savoir à quoi vous condamner .

Après vous pouvez continuer à aller jusqu'au bout de vos idées et en assumer les conséquences .

Ce serait idiot de commencer sa vie avec une lourde amende et de la prison avec sursis ,en plus de dédommager la victime, mais c'est vous qui voyez au final .